



Paris, le 23 septembre 2015

## **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **L'EUROSYSTÈME MODIFIE LE PROCESSUS D'ACHAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACHATS D'ABS**

- La Nationale Bank van België/Banque Nationale de Belgique va procéder à la gestion d'actifs dans le cadre de l'ABSPP.
- La Banque de France va étendre la gestion d'actifs à un plus grand nombre de juridictions.
- Les contrats passés avec deux gestionnaires d'actifs extérieurs vont être prolongés.
- La modification répond à l'objectif d'accroître les achats réalisés par les banques centrales de l'Eurosystème.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'accroître la part des achats effectués par les banques centrales nationales dans le cadre du programme d'achats de titres adossés à des actifs (*Asset-Backed Securities Purchase Programme – ABSPP*) par rapport à celle des gestionnaires extérieurs, comme annoncé initialement lors de l'introduction du programme.

À compter du 27 octobre 2015, la Banque de France (avec un nombre plus élevé de juridictions concernées) et la Nationale Bank van België/Banque Nationale de Belgique interviendront toutes deux en tant que gestionnaires d'actifs de l'Eurosystème réalisant des achats. En outre, la BCE a décidé d'étendre les contrats de deux de ses gestionnaires d'actifs extérieurs.

Les gestionnaires d'actifs continueront de conduire des opérations d'achat d'ABS éligibles sur des instructions explicites provenant de, et pour le compte de, l'Eurosystème. L'Eurosystème continuera de réaliser des contrôles de prix et d'exercer son devoir de vigilance (*due diligence*) avant d'approuver les transactions.

Les contrats avec l'ensemble des gestionnaires d'actifs contiennent des dispositions visant à limiter les conflits d'intérêts, sous réserve de contrôles par des auditeurs externes.

L'ABSPP, introduit fin 2014, est un des programmes mis en place par la BCE afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire et de faciliter l'offre de crédit à l'économie réelle. Dans le cadre de ce programme, la BCE et l'Eurosystème achètent des ABS simples et transparents pour une durée minimale de deux ans.

**Pour les demandes des médias, veuillez contacter William Lelieveldt au : +49 69 1344 7316**

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
9 rue du Colonel Driant  
75049 PARIS CEDEX 01  
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source